

Rapport sur L'Article 29 de la Loi énergie climat au 31/12/2024

Sociétés de gestion Phitrust SAPO et Phitrust Impact Investors

A. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

A.1. Résumé de la démarche

i. Aspects généraux

Dès la fondation de Phitrust en 1999, société de gestion pionnière dans l'investissement éthique, ses dirigeants se donnent pour mission de « concilier performance financière et impact social et environnemental en privilégiant le dialogue avec les grandes entreprises cotées et l'accompagnement de projets non cotés portés par des entrepreneurs ».

20 ans plus tard, Phitrust rejoint la Communauté des entreprises à mission, affirme sa raison d'être « Agir en investisseur responsable », et devient une Société à mission en juin 2021 en l'intégrant dans ses statuts.

En 2023, Phitrust concrétise son engagement pour une juste répartition de la valeur et devient la première société de gestion avec le statut de SAPO (Société Anonyme à Participation Ouvrière) permettant une participation des salariés à la gouvernance et à la création de valeur (dividende).

Convaincue que toute entreprise, quelle que soit sa taille, contribue à l'émergence de solutions pour un développement économique durable et que les actionnaires ont un pouvoir concret pour accélérer cette transition et créer un impact positif, Phitrust investit pour agir :

- Auprès des grandes sociétés cotées pour qu'elles fassent évoluer leur gouvernance stratégique et leurs pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) avec **Phitrust Active Investors** ;
- Et auprès des entreprises sociales innovantes non cotées pour leur donner les moyens financiers et humains de changer d'échelle et déployer leur impact avec les Sociétés de Capital Investissement de **Phitrust Partenaires** et la société de gestion **Phitrust Impact Investors**.

L'originalité de la démarche ESG de **Phitrust Active Investors** repose sur l'idée qu'un investisseur responsable ne peut se contenter d'analyser des données ESG a posteriori, mais qu'il doit participer activement à la transformation des entreprises dans une logique stratégique de création de valeur à long terme, en exerçant ses droits d'actionnaire.

Ce savoir-faire unique en engagement actionnarial s'est construit grâce à un dialogue exigeant et constructif mené dans la durée avec les dirigeants des grandes entreprises cotées et s'est matérialisé en assemblée générale (dépôts de 50 résolutions externes, 121 questions écrites et orales) et par la mobilisation d'autres investisseurs autour d'enjeux clé l'environnementaux,

sociaux et de gouvernance (publications, participation aux réflexions et groupes de travail de place, conférences, webinaire...)

En ce qui concerne l'activité du groupe dans le non coté, l'originalité de l'approche ESG de **Phitrust Partenaires** repose sur la conviction qu'une nouvelle génération d'entrepreneurs se saisit des potentialités de l'entreprise pour générer un impact social et inclusif fort (insertion par l'emploi, inclusion et handicap, formation, logement social, finance inclusive, accompagnement social...) et que le changement climatique et les enjeux ESG affectent tout particulièrement les personnes les plus vulnérables. L'accompagnement de ces entreprises non cotées qui placent l'inclusion et le capital humain au cœur de leur projet est associé d'une approche expérimentée de la mesure d'impact complétée d'une prise en compte des enjeux ESG.

Evaluation de l'impact :

La volonté de soutenir des entreprises sociales à impact fort fait partie de l'ADN de Phitrust Partenaires depuis près de 20 ans. Nous accompagnons les entreprises à développer leur modèle au service de leur mission (leur « WHY », leur raison d'être), grâce à des indicateurs dédiés, une bonne gouvernance et un accompagnement sur le long-terme.

Prise en compte des enjeux ESG :

L'intégration des risques ESG consiste à regarder les pratiques des entreprises et de s'assurer que leur « How? » (leur façon de faire) reste exemplaire et aligné avec les valeurs attendues de la part d'une entreprise sociale. Cette dimension est d'autant plus importante que les entreprises de notre portefeuille sont en interaction constante avec des publics vulnérables.

Cette mesure d'impact complétée par un suivi ESG constitue la clé de voute de l'appréciation des potentielles incidences positives et négatives de ses investissements sur les grands sujets environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, **Phitrust Impact Investors** avait, à l'origine, pour objectif d'investir dans des petites entreprises non cotées développant des produits ou services technologiques innovants ayant pour objectif d'apporter des solutions à des enjeux sociaux ou environnementaux, telles que de la téléassistance pour le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes, des applications mobiles pour l'accès des personnes démunies aux services bancaires, des technologies d'environnement propre ou destinés aux économies d'énergie ou des appareils médicaux à moindre coût pour la prise en charge du handicap. La société de gestion est engagée dans une démarche responsable et durable depuis sa création, convaincue que les dimensions ESG créent de la valeur.

Les 3 FCPI gérés **Phitrust Impact Investors** sont au 31/12/24 en phase de liquidation et les participations seront progressivement cédées les années suivantes. La société de gestion **Phitrust Impact Investors** a pour projet de lancer de nouveaux fonds visant à favoriser le développement de l'impact environnemental et social.

ii. Critères et méthodologie ESG

Pour les actifs cotés, la politique d'investissement de **Phitrust Active Investors** repose sur l'engagement actionnarial et l'impact au service de la transition environnementale et sociale :

La Sicav Phitrust Active Investors France surpondère les entreprises du CAC40 avec une bonne gouvernance stratégique et ouvertes au dialogue sur les sujets environnementaux et sociaux. Il s'agit d'améliorer leur gouvernance stratégique afin que les droits des actionnaires et les enjeux environnementaux et sociaux soient mieux pris en compte. Une analyse des facteurs ESG et de leurs évolutions permet aux gérants de mettre en place annuellement des initiatives d'engagement auprès des sociétés émettrices du portefeuille. Dans le cadre du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), la SICAV est classée Article 9.

Le FCP Phitrust Active Investors Europe sélectionne d'une part des entreprises de la zone euro qui répondent spécifiquement à des enjeux environnementaux ou sociaux et met en place d'autre part un dialogue ciblé pour améliorer les pratiques ESG des grandes entreprises en transition.

L'analyse et les process d'investissement reposent sur les trois thématiques ESG en suivant près de 50 sous-critères et KPI d'impact, parmi lesquels :

Sur l'Environnement	Sur le Social	Sur la Gouvernance
• Trajectoire SBTi et adhésion aux Net Zero Standard • Suivi de la réalisation des objectifs environnementaux • Intégration de critères environnementaux dans la rémunération des salariés et des dirigeants • Adhésion SBTN	• Ratio d'équité et évolution de la rémunération moyenne des salariés et des dirigeants • Intégration de critères ESG dans la rémunération des dirigeants • Féminisation du Conseil et du Comex • Actionnariat salarié • Devoir de vigilance	• Taux d'indépendance du Conseil • Séparation des fonctions • Respect du principe « une action une voix » • Mesures de protection du capital • Ethique des affaires

Pour les actifs non cotés, les sociétés d'investissement de **Phitrust Partenaires** soutiennent les entrepreneurs sociaux qui apportent des solutions innovantes à des problèmes sociaux ou environnementaux actuel et définissent les critères de mesure d'impact et les objectifs liés avec chaque entrepreneur au stade initial de l'investissement en fonction de la mission sociale de l'entreprise concernée. Cette méthodologie de mesure d'impact est conçue comme un outil stratégique et opérationnel pour l'entreprise et non comme simple outil de reporting. Un suivi annuel de ces critères est mené par l'équipe de Phitrust permettant d'analyser la performance d'impact de chaque projet ainsi que celle du portefeuille dans son ensemble.

Par ailleurs, en tant qu'actionnaire engagé, Phitrust Partenaires voit sa responsabilité d'accompagner et de sensibiliser ses entreprises en portefeuille dans la prise en compte des risques ESG à deux niveaux :

- 1) **Encourager les entreprises non cotées à considérer l'ESG comme une opportunité de différenciation, d'innovation et de plus grande résilience à long-terme.** Saisir ces sujets en amont est un avantage concurrentiel non-négligeable (ex : dans la réponse à des appels d'offre) et oblige le management à se poser des questions clefs pour l'avenir et la pérennité de l'entreprise dans un contexte de fortes fluctuations de l'environnement ;
- 2) **Accompagner les entreprises dans l'intégration progressive de l'ESG dans leur quotidien opérationnel** pour que les dirigeants y trouvent un intérêt stratégique et aient une feuille de route claire. Phitrust absorbe d'ailleurs une partie des demandes de reporting venant des actionnaires, qui découle de la réglementation européenne, afin de limiter la charge incombée aux dirigeants.

Phitrust Partenaires réalise un suivi annuel d'indicateurs ESG, communs pour l'ensemble du portefeuille, pour s'assurer de l'exemplarité des entreprises financées dans la réalisation de leurs activités et dans la gestion des externalités négatives.

Dans les fonds de **Phitrust Impact Investors**, en phase de liquidation actuellement, les participations ont été évaluées et accompagnées dans la réalisation de leur plan de développement tant financier qu'extra-financier, à toutes les étapes du process d'investissement, et en fonction des risques et opportunités propres à la société sous revue et à sa stratégie de développement (activité, localisation géographique, positionnement dans la chaîne de valeur, partenaires, parties prenantes, etc...). En amont, la société de gestion a collaboré avec des incubateurs spécialisés qui faisaient eux même une première sélection d'entreprises en fonction de critères d'impact environnementaux et sociaux. Au moment de la cession, l'équipe de gestion reste attentive aux risques et opportunités ESG liée à la vente des participations.

Au moment de l'acquisition	Durant la période de détention	Au moment de la cession
- Analyse des impacts environnementaux et/ou sociaux de l'activité - Ethique et gouvernance - Gestion des ressources humaines - Prise en compte des questions ESG dans la conception des produits et services et leur utilisation par les clients - Dialogue/attitude avec toutes les parties prenantes - Engagements sociétaux	- Partage avec le management des participations du plan d'actions liés aux ESG - Suivi annuellement dans des réunions de travail - Mise en contact entre le management et différents experts lorsque les dirigeants sont confrontés à des problématiques spécifiques dans les domaines environnementaux et sociaux	- Vendor Due-Diligence prenant en compte la préoccupation ESG des dirigeants - Organisation de la gestion des risques - Amélioration de l'efficacité opérationnelle - Opportunités d'innovation ou de développement de marchés - Bénéfices d'image interne et externe

Dans ces deux process de gestion – coté et non coté, Phitrust respecte le principe de double matérialité de la réglementation européenne SFDR et a mis en place un suivi des principales incidences négatives et des risques de durabilité.

iii. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Phitrust Active Investors est actif auprès des sociétés cotées de son portefeuille dans le but de les faire progresser sur des sujets controversés et d'améliorer leur gouvernance ainsi que leurs pratiques environnementales et sociétales.

Cet engagement se manifeste par un dialogue constructif avec les dirigeants des entreprises émettrices et une participation active aux Assemblées Générales d'actionnaires (AG) pouvant aller jusqu'à l'inscription de résolutions sur les sujets de controverse. Le terme « escalade » ne convient pas à proprement parler à la réalité du dialogue actionnarial et de l'engagement car la démarche de Phitrust repose sur le choix et l'activation des leviers les plus efficaces en fonction des situations et des entreprises concernées (lettre au président du conseil, entretien, questions orales pendant l'AG, questions écrites, dépôt de résolutions et actions de communication et de sensibilisation de la communauté des investisseurs et du grand public). Le processus se déroule chaque année en trois temps, les deux premières étapes n'étant pas divulguées en externe :

Etape 1 Choix des initiatives	Etape 2 Présentation des initiatives aux entreprises	Etape 3 Intervention en assemblée générale
• Définition et révision des principes retenus par l'OPCVM • Analyse des stratégies environnementales, sociales et de la qualité de la gouvernance des sociétés du portefeuille • Proposition d'une ou plusieurs initiatives par société par le Comité technique du fonds	• Envoi d'une lettre aux présidents des sociétés du portefeuille • Rencontre avec les dirigeants sur les différentes initiatives proposées • Analyse des réponses des dirigeants sur ces propositions	• Décision des investisseurs représentés au Conseil de la SICAV sur les actions publiques à mettre en œuvre auprès des sociétés • Mobilisation de la communauté des investisseurs et campagne de communication autour du projet • Mise en forme de l'initiative selon les dispositions légales • Intervention en assemblée générale : présentation et vote de la résolution, questions écrites, questions orales

Concernant la politique de vote, celle-ci est mise en œuvre en cohérence avec nos principes. Nous participons ou sommes représentés aux AG des sociétés dans lesquelles nous investissons. L'offre au public impose aux sociétés un devoir de communication sincère et de traitement équitable des actionnaires, dans une perspective de moyen et long terme, et d'en rendre compte lors des AG. Les actionnaires peuvent alors collectivement soutenir ou rejeter les résolutions présentées.

Après avoir défini avec chacun de nos investisseurs une politique de vote correspondant à ses principes, Phitrust propose à ceux qui le souhaitent de participer au dépôt de résolutions ou d'amendements, préalablement discutés avec chaque entreprise. Ces initiatives peuvent viser à opérer des changements par le conseil d'administration (initiatives d'incitation) ou à modifier les statuts (initiatives de modification).

En ce qui concerne les actifs non cotés, l'engagement auprès des participations s'exprime d'une part au travers du dialogue continu avec les dirigeants des entreprises en portefeuille, et d'autres part, via le vote en AG qui suit les principes de gouvernance stratégique de Phitrust et intègre les enjeux environnementaux et sociaux.

iv. Approche d'exclusion

Notre stratégie d'investissement durable privilégie l'engagement et l'accompagnement des entreprises plutôt que les politiques d'exclusion systématique. Preuve en est, le dialogue que nous entretenons avec les dirigeants des plus grandes entreprises françaises cotées depuis plus de 20 ans, ainsi que la cinquantaine de résolutions déposées en AG sur des enjeux ESG clés. Cette stratégie d'engagement actionnarial auprès des grandes entreprises cotées est la solution retenue par la société de gestion Phitrust SAPO pour appliquer, de la manière la plus pertinente et efficace à long terme, le principe d'investissement responsable de « Do no harm ». Cela est particulièrement important lorsqu'il n'existe pas, à court terme, de solutions de remplacement bas carbone simples et peu coûteuses sur le plan social. Plutôt que d'exclure des portefeuilles les entreprises encore impliquées dans des activités polluantes, Phitrust reste actionnaire sur le long terme. Cela lui permet de questionner les entreprises année après année et de les challenger dans leur transition vers une économie bas carbone.

Nous pensons que les investisseurs ont une responsabilité politique à rester actionnaires pour ne pas laisser des investisseurs non européens contrôler les groupes français dont les activités sont éminemment stratégiques pour le pays, d'un point de vue économique, énergétique et social. Rester actionnaire pour ne pas inciter des acteurs clés de l'énergie, de la construction ou des matières premières, y compris des métaux rares qui sont pourtant ressources incontournables du renouvelable, à sortir de la côte et devenir plus opaques.

v. Principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Phitrust prend en considération les principales incidences négatives (*Principal Adverse Impacts – PAI*) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et

de lutte contre la corruption, dans la gestion des OPC relevant des articles 8 et 9 du Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Le tableau suivant est la déclaration consolidée ¹relative aux PAI et couvre une période de référence 2022-2024. Les informations sur l'impact sont publiées pour le 30 juin 2025, et de façon continue sur une base annuelle. Ces informations couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente.

NB : L'exercice 2024 étant le premier dans le cadre duquel les émetteurs ont publié leurs états de durabilité prévus par la directive européenne CSRD, Phitrust a eu accès à des bases de données plus exhaustives et précises que précédemment. Cela nous a conduit à compléter certaines données manquantes sur les années précédentes, d'où de légers écarts sur certains indicateurs par rapport aux rapports précédemment rendus publics par la société de gestion.

Indicateurs sur le Climat et l'Environnement						
Indicateurs de durabilité	Méthode	Impact 2022	Impact 2023	Impact 2024	Explication	Actions mises en place
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre : Scope 1 & 2	4 199	3 618	2 708	Unité de mesure : TeqCO2. Couverture : 84% Sources : Données publiques des entreprises.
		Émissions de gaz à effet de serre : Scope 3	33 523	45 151	33 812	Unité de mesure : TeqCO2. Couverture : 84% Sources : Données publiques des entreprises.
		Émissions de gaz à effet de serre total	37 722	48 769	36 520	Unité de mesure : TeqCO2. Couverture : 84% Sources : Données publiques des entreprises.
Changement méthodologique Nous utilisons désormais les données publiques des entreprises publiées dans leurs Documents d'Enregistrement Universel ou dans leurs questionnaires au CDP, au lieu des données recalculées par C4F (Carbone 4 Finance) Objectif La Sicav Phitrust Active Investors France a pour objectif que toutes les sociétés du portefeuille soient alignées avec une trajectoire de réchauffement 1,5°C et une ambition de neutralité carbone certifiées par l'initiative Science Based Targets. La société de gestion s'appuyant sur une expertise de 20 ans en engagement actionnarial pour faire évoluer toutes les entreprises du CAC40, en particulier celles du secteur des combustibles fossiles. Engagement Depuis 2017, la Sicav Phitrust Active Investors France questionne via des lettres privées ou en assemblée générale les sociétés du portefeuille sur leurs stratégies climatiques et les invite à adhérer à l'initiative SBTi. En 2017, seulement 6 sociétés du portefeuille avaient fait valider leurs objectifs vs. 26 sociétés en 2024.						

¹ SICAV Phitrust Active Investors France (Article 9 SFDR), FCP Phitrust Active Investors Europe (Article 8 SFDR), SICAV Patrimoine (Article 6 SFDR)

	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	868	975	760	Unité de mesure : TeqCO2/million d'euros investis. Couverture : 84% Sources : Données publiques des entreprises	La Sicav a par ailleurs déposé la première résolution environnementale en 2011 chez TotalEnergies sur le sujet des sables bitumineux au Canada en demandant à la société plus de transparence quant à l'impact sur l'environnement de ces exploitations non conventionnelles. 12 ans plus tard, TotalEnergies annonçait son retrait des sables bitumineux au Canada. Dans le cadre de la campagne d'engagement 2024/2025, la Sicav a également lancé une campagne de questions écrites ciblée sur les entreprises n'ayant pas encore fait valider de trajectoire de décarbonation par les SBT pour mieux comprendre les obstacles et les enjoindre à adhérer à l'initiative. Politique de vote La Sicav Phitrust Active Investors France a défini ses attentes des résolutions dites "Say-on-Climate" dans sa politique de vote depuis 2022. Nous évaluons chaque résolution climatique au cas par cas. Par ailleurs, depuis 2024, la politique de vote de Phitrust prévoit un vote d'opposition aux résolutions concernant une distribution (sous forme de dividendes ou de rachats d'actions avec annulation) « jugée incohérente avec la stratégie d'investissement nécessaire en faveur de la transition écologique et sociale »
	3. L'intensité de gaz à effet de serre de la société en portefeuille	Intensité de gaz à effet de serre de la société en portefeuille	2 401	1 261	1 206	Unité de mesure : TeqCO2/million d'euros de chiffre d'affaires Couverture : 84% Sources : Données publiques des entreprises	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,53%	6,18%	4,5%	Unité de mesure : pourcentage Couverture : 84% Sources : Données publiques des entreprises.	
	5. Part de production et consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et la production d'énergie non renouvelable comparée à la part d'énergie renouvelable, exprimé en pourcentage	49,23%	44,02%	52,39%	Unité de mesure : pourcentage Couverture : 82% Sources : Données publiques des entreprises.	
	6. Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh, par million d'euros de revenus, des entreprises en portefeuille, par secteur à fort impact climatique.	ND	ND	ND	Unité de mesure : GWh par million d'euros de chiffre d'affaires. Couverture : -% Sources : Données publiques des entreprises.	

Biodiversité	7. Activités affectant négativement les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Part des investissements dans les entreprises dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, (lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones.)	ND	ND	ND	Unité de mesure : Couverture : - % Sources : Données publiques des entreprises.	Phitrust suit le développement en cours des méthodologies d'évaluation de la biodiversité. Nous n'avons pas encore d'objectifs quantifiés fixés en 2024. Dans le cadre de la campagne d'engagement 2023/2024, Phitrust a mené une campagne en collaboration avec Mirova pour questionner les entreprises en portefeuille sur l'intégration des enjeux de biodiversité à leur stratégie et si ces entreprises avaient adopté des cadres de reporting tel que la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosures) ou comptaient prendre des engagements avec les SBTN (Science Based Targets network for Nature). Voir le rapport d'engagement et de vote de la sicav Phitrust Active Investors France 2024.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	ND	ND	ND	Unité de mesure : T de rejets dans l'eau par million d'euros investi. Couverture : - % Sources : Données publiques des entreprises.	Les données des entreprises en portefeuille ne sont pas suffisamment disponibles et robustes
Déchet	9. Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises en portefeuille par million d'euros investis, (exprimées en moyenne pondérée)	0,32	0,92	0,47	Unité de mesure : T de déchets dangereux par million d'euros investi. Couverture : 78 % Sources : Données publiques des entreprises.	
Indicateurs sociaux, de respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et les pots de vins							
Indicateurs de durabilité		Méthode	Impact 2022	Impact 2023	Impact 2024	Explication	Actions entreprises
Questions sociales et liées aux employés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0	0	0	Unité de mesure : pourcentage Couverture : 84 % Sources : Données publiques des entreprises.	Phitrust s'appuie sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies (UNGP), les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales pour évaluer le comportement des entreprises en termes de respect des droits salariaux et humains. Engagement Phitrust questionne les entreprises qui sont sujettes à des controverses graves et avérées et demande que des mesures soient prises en conséquence.

							Politique de vote Des votes de sanctions peuvent être exercés en Assemblée générale envers les membres du Conseil d'administration lors de renouvellements si nous jugeons que les administrateurs n'ont pas exercé leurs responsabilités sociales.
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou mécanismes de traitement des griefs/plaintes pour traiter les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	5,25%	4,68%	6,48%	Unité de mesure : pourcentage Couverture : 84 % Sources : Données publiques des entreprises.	Phitrust vérifie que les entreprises ont mis en place des processus liés au respect des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), des Principes directeurs des Nations Unies (UNGP), des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Engagement Phitrust questionne les entreprises qui sont sujettes à des controverses graves et avérées et demande que des mesures soient prises en conséquence. Phitrust prête attention à la signature du Pacte Mondial par les entreprises en portefeuille. Politique de vote Des votes de sanctions peuvent être exercés en assemblée générale envers les membres du Conseil d'Administration lors de renouvellements si nous jugeons que les administrateurs n'ont pas exercé leurs responsabilités sociales.	
12. Écart de rémunération entre les sexes	Écart salarial moyen entre les hommes et les femmes dans les entreprises en portefeuille	ND	ND	-8,20%	Unité de mesure : Couverture : 42% Sources : Données publiques des entreprises.	NB : Les données concernant cet indicateur ne couvrent encore qu'une minorité de sociétés et on donc une signifiante limitée	
13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen pondéré entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration des entreprises en portefeuille.	30,11%	46,87%	46,82%	Unité de mesure : pourcentage Couverture : 84 % Sources : Données publiques des entreprises.	Phitrust suit l'évolution de la part de femmes dans les conseils d'administration des entreprises en portefeuille depuis 2010 (Loi Copé-Zimmermann). Nous choisissons de reporter sur la moyenne pondérée plutôt que la moyenne simple qui est de 46,82% fin 2024. Engagement La part de femmes dans le conseil d'administration est un sujet de dialogue récurrent avec les entreprises du portefeuille. Nous avons engagé par exemple ArcelorMittal sur ce sujet jusqu'en 2023 même si étant une société de droit luxembourgeois, elle n'est pas soumise à la loi Copé Zimmermann.	

							Politique de vote La parité hommes-femmes est un des critères de bonne composition du conseil que nous suivons et qui peut influencer nos votes concernant les nominations ou renouvellements au conseil d'administration.
	14. Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.	0	0	0	Unité de mesure : pourcentage Couverture : 84 % Sources : Données publiques des entreprises.	La Sicav Phitrust Active Investors France est un fonds indicel CAC40 investi par la suite dans toutes les sociétés de l'indice français CAC40. Les sociétés liées à l'industrie de l'armement incluses dans l'indice CAC40 sont Airbus, Thales et Safran. La France et l'Allemagne ayant signé le traité d'Ottawa en 1997 et la convention d'Oslo en 2008, il est interdit à ces groupes de produire des armements controversés (mines antipersonnel et armes à sous-munitions).

A.2. Organisation, gouvernance et moyens mis en œuvre de l'ESG au sein de Phitrust

i. Moyens humains

Toutes les équipes sont impliquées dans l'investissement responsable, dans tous les domaines d'activité : l'engagement actionnarial, le financement et l'accompagnement d'entrepreneurs sociaux, et le financement d'entreprises innovantes. En ce qui concerne l'activité de gestion et d'engagement actionnarial sur les émetteurs cotés, les gérants, les analystes ESG et financiers, la directrice marketing et communication, ainsi que les dirigeants - président et vice-président (7 personnes au total), sont parties prenantes de la mission d'investisseur engagé de Phitrust.

ii. Moyens techniques

La société de gestion a recours aux données publiques des entreprises dans lesquelles elle investit, données publiées dans leur document d'enregistrement universel (DEU) et dans leur questionnaire CDP. Les équipes collectent également les informations clé via des questions posées directement aux dirigeants des entreprises.

Phitrust s'est appuyé jusqu'au 29 mars 2024 sur les données de [Carbon4 Finance](#).

Bien que Phitrust se réfère également aux principes fondateurs qui guident [Proxinvest](#), référence en matière de conseil de vote en France, la société de gestion a sa propre politique de vote, alignée avec sa stratégie d'investissement ESG, utilise un outil développé en interne dans son dispositif de vote et d'engagement actionnarial ESG pour suivre ses initiatives d'engagement actionnariales et d'orienter les votes. Les équipes participant physiquement aux AG des entreprises françaises cotées détenues, Phitrust n'a recours à aucune plateforme de proxy voting.

A.3. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG

PHITRUST SAPO	Contenu	Liens vers les documents	Mise à jour
Informations générales sur la gestion durable et l'ESG	Présentation de la société de gestion et encart Informations ESG	Investissons pour agir - Phitrust Nous connaître - Phitrust	Annuelle
	Charte d'investisseur responsable	https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Charte-dinvestisseur-responsable.pdf	Annuelle
	Politique d'investissement durable et intégration ESG	Politique-dinvestissement-durable-et-integration-ESG.pdf (phitrust.com)	Annuelle
	SFDR : Politique des risques de durabilité et gestion des incidences négatives	https://phitrust.com/wp-content/uploads/2024/04/Politique-des-risques-de-durabilite-et-gestion-des-incidences-negatives.pdf	
	SFDR : Politique d'intégration des risques de durabilité dans les rémunérations	https://phitrust.com/wp-content/uploads/2024/07/Politique-dintegration-des-risques-de-durabilite-dans-les-remunerations.pdf	
Vote et engagement	Politique de vote Rapport de vote et d'engagement	https://phitrust.com/wp-content/uploads/2024/10/PHITRUST-Politique-de-vote-2024.pdf https://phitrust.com/wp-content/uploads/2024/08/PHITRUST_Rapport-engagement-et-vote_27-08-2024.pdf	Annuelle Annuelle
Sur les Produits Article 8 et Article 9	Descriptif (caractéristiques, performance) DICI / DIC	Exemple : PHITRUST ACTIVE INVESTORS France Phitrust Active Investors France - Phitrust https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/DIC-2024-Sicav-PAI-France-Parts-C.pdf https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/PAI-France-Prospectus-Annexe-SFDR.pdf	Annuelle Annuelle Annuelle
	Prospectus Rapport de gestion	https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Sicav-PAI-France-Rapport-annuel-de-gestion-2024-avec-annexe-SFDR.pdf https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/FCP-PAI-Europe-Rapport-annuel-de-gestion-et-Annexe-IV-2023.pdf	Annuelle Annuelle
	Code de transparence	Code-de-Transparence-2022-Sicav-PAI-France-1.pdf (phitrust.com)	Annuelle
	Fiche mensuelle	https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Fiche_mensuelle_2024.05_pai_france_grand_public.pdf https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Fiche_mensuelle_2024.05_pai_europe_souscripteurs.pdf	Mensuelle

PHITRUST IMPACT INVESTORS	Contenu	Liens vers les documents	Mise à jour
Informations générales sur la gestion durable et l'ESG	Présentation de la société de gestion	phitrust investors (phitrustinvestors.com)	Annuelle
	Charte d'engagement et politique ESG	20180730-charte-dengagement-politique-esg.pdf (phitrustinvestors.com)	Annuelle
	SFDR : Politique des risques de durabilité et gestion des incidences négatives	20220819-P2I-Politique-dintegration-des-risques-de-durabilite.pdf (phitrustinvestors.com)	Annuelle

Vote et engagement	Politique de vote	20220304-P2I-Politique-de-vote-aux-assemblees.pdf (phitrustimpactinvestors.com)	Annuelle
Sur les Produits	Les FCPI sont classés Article 6 selon SFDR. Les informations financières et extra-financière / ESG sont disponible sur le site dans la catégorie Fonds	Fonds Gérés - phitrust investors (phitrustimpactinvestors.com)	Annuelle

A.4. Adhésions, charte, codes, labels et autres initiatives de finance durable

Dans les deux activités – actifs cotés et non cotés, la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de droits humains repose sur les principes communs de :

- Transparence et intégrité de l'information ;
- Dialogue ;
- Indépendance ;
- Vision à long-terme pour la pérennité des entreprises ;
- Equilibre dans le partage de la valeur ;
- Soutien à la transition environnementale et prise en compte de ses implications sociales.

Phitrust s'engageant à conseiller, gérer, investir en fonction des seuls intérêts de ses clients, la société de gestion a pour ambition d'offrir une image exemplaire tant au niveau des critères de sélection ESG que de la politique d'investissement durable mise en œuvre. L'adhésion à sa Charte et le respect des principes énoncés permettent non seulement la réalisation en toute transparence de cet exercice de vigilance mais encore de faire connaître à toute personne ou société ses règles éthiques.

Pour l'activité de gestion de fonds d'engagement actionnarial et d'impact sur les actifs cotés, Phitrust soutient les principes publiés par les grands investisseurs internationaux et les associations dont la société de gestion est membre, notamment :

- L'International **Corporate Governance Network (ICGN)**, autorité de premier plan en matière de normes mondiales de gouvernance d'entreprise et de gestion des investisseurs institutionnels ;
- Les **Principles for Responsible Investment des Nations Unies (PRI)** dont Phitrust est signataire depuis 2007 ;
- Le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques et participe activement à la Commission Dialogue et Engagement,
- L'**Association Française de Gestion (AFG)** dont Phitrust est membre de de commission gouvernement d'entreprise Gouvernance depuis 2004.
- Shareholder For Change (**SfC**), groupe d'investisseurs institutionnels qui s'engagent activement auprès des entreprises pour favoriser le développement durable.

Les fonds d'impact, cotés et non cotés, revendiquent une démarche de rigueur et de transparence distinguée par des labels et agréments :

- [Label public ISR](#) pour la Sicav Phitrust Active Investors France, maintenu jusqu'à l'entrée en vigueur pour la Sicav du nouveau référentiel du label public (1^{er} janvier 2025) rendant obligatoire les exclusions sectorielles et par conséquent incompatible avec la stratégie d'investissement responsable de Phitrust et ses pratiques d'engagement actionnarial visant l'ensemble des secteurs et des émetteurs y compris justement les plus controversés ;
- L'agrément public français ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) et l'agrément européen EuSEF
- Le label privé [Finansol-FAIR](#) pour les sociétés d'investissement à impact social **Phitrust Partenaires**.

B. Listes des produits prenant en compte les critères ESG (classés Article 8 ou 9 selon SFDR)

Produits gérés par Phitrust SAPO

Phitrust SAPO gère deux produits durables pour un montant total de 53.218.770€ (au 31/12/2023) représentant 81% de l'encours total sous gestion : une Sicav d'engagement actionnarial investie sur les entreprises du CAC40 ayant pour objectif l'investissement durable et un FCP investi sur les actions de la zone Euro faisant la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

OPC	ISIN	Stratégie	Classe d'actifs	Encours au 31/12/2023	Article SFDR
SICAV Phitrust Active Investors France	Part C: FR0010027094 Part D: FR0010027102 Part A: FR0010538033	Sicav d'engagement actionnarial : Investir et agir pour la transition des entreprises du CAC40 comme vecteur de croissance	Actions françaises	51 683 396 €	9
FCP Phitrust Active Investors Europe	FR0007037130	Investir dans les entreprises européennes en recherche d'impacts, pour un potentiel d'appréciation à long-terme	Actions de la zone Euro	1 535 371 €	8

Produits gérés par Phitrust Impact Investors

Phitrust Impact Investors ne gère pas de fonds durables selon la réglementation SFDR, tous les FCPI étant au 31/12/2024 classés Article 6.

C. Démarche d'amélioration et mesures correctives

Dans le cadre de la politique d'intégration des risques de durabilité et de gestion des incidences négatives, nous suivons l'atteinte des objectifs de développement durable des produits financiers actifs cotés concernés (classés Article 8 et 9). Nous mettons en place, dans le cadre des campagnes d'engagement actionnarial annuelles, des initiatives ciblées

pour que les entreprises poursuivent leur stratégie d'alignement climatique et d'alignement des intérêts et mettent en place le cas échéant des mesures correctives appropriées.

Mentions légales (avertissement)

Ce document est non contractuel et à caractère purement informatif. Ce document est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Phitrust.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Phitrust à partir de sources qu'il estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. Phitrust ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas que Phitrust a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou que Phitrust approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Phitrust se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Phitrust ne saurait être tenu responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. La responsabilité de la société Phitrust ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus des OPC.

PHITRUST SAPO
Société de gestion – société anonyme RCS Paris n° 420 505 307
Agrément AMF n° GP 99-023
7, rue d'Anjou – 75008 Paris

PHITRUST IMPACT INVESTORS,
Société de gestion - société anonyme RCS de Paris n° 450 119 607
Agrément AMF GP 04 0000 35
7 rue d'Anjou - 75008 Paris